

Ecrit par le 26 mai 2026

M. GILLES Maurice



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

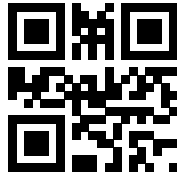
**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

Ecrit par le 26 mai 2026

Mme GARCIA Marguerite



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

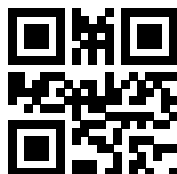
AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

Ecrit par le 26 mai 2026

M. CARPENTRAS Jean



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

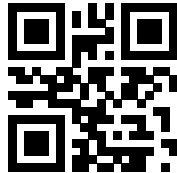
AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

Ecrit par le 26 mai 2026

Mme MEUNIER CHALOT Odette



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 13 décembre 2004 et 14 septembre 2011, Mme Odette **MEUNIER**, en son vivant retraitée, veuve de Mr Alexandre **CHALOT**, demeurant à ORANGE (84100) maison de retraite Raoul Rose Rue des Girbes, Née à ORANGE (84100), le 21 juin 1928, de nationalité française, et décédée à ORANGE (84100), le 14 octobre 2021, A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sophie DOUROLLENT, notaire salariée à ORANGE (Vaucluse), 179, rue du Colonel Arnaud Beltrame, le 23 décembre 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sophie DOUROLLENT, notaire à ORANGE (84100), référence CRPCEN : 84050, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952696

Publié le 27/12/2021

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil

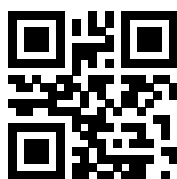
Ecrit par le 26 mai 2026

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

M. BONNAVENTURE Robert Maurice

**Attestation de parution sur echodumardi.com****Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026****Département : Vaucluse****Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents**

Ecrit par le 26 mai 2026

DEMANDE D'INSERTION D'AVIS - SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 18 avril 2014, Monsieur Robert Maurice **BONNAVENTURE**, né à CAROMB (84330) le 9 octobre 1943, demeurant à CAROMB (84330) 67 impasse des Burlats, décédé à CAROMB (84330) le 10 novembre 2021, a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Jean-Louis BEAUD, notaire à CAROMB (84330), 10 impasse des Lombards, le 15 décembre 2021, dont la copie authentique a été adressée au Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS le 16 décembre 2021. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Louis BEAUD. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952660

Publié le 22/12/2021

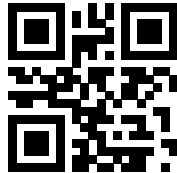
AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

Ecrit par le 26 mai 2026

M. TERPEND Alain



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 janvier 2009, **Monsieur Alain TERPEND**, en son vivant retraité, demeurant à GORDES (84220) 7 chemin de Fontourin Les Quaist. Né à TOULON (83000), le 25 janvier 1946. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. décédé à GORDES (84220) (FRANCE), le 25 juillet 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe LERSY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Guy FRAYCHINAUD - Christophe LERSY, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à GORDES, le 15 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe LERSY, notaire à GORDES 84220, référence CRPCEN : 84030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952615

Ecrit par le 26 mai 2026

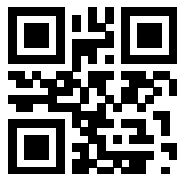
Publié le 17/12/2021

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

M. CHEVALIER Patrice



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 26 mai 2026

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -
DELAI D'OPPOSITION -
ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL - ARTICLE 1378-1
DU CODE DE PROCEDURE
CIVILE - LOI n° 2016-1547 du 28 NOVEMBRE 2016**

Suivant testament olographe fait à LE PONTET (84130), en date du 17 décembre 2020, **Monsieur Patrice René Guy CHEVALIER**, en son vivant chauffeur routier, demeurant à LE PONTET (84130), 5, rue Louis Pouzol, né à AVIGNON (84000) le 16 septembre 1960, divorcé de Madame Odile Danièle Pierrette DURAND, suivant jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de NIMES (Gard) le 26 avril 2016, et non remarié, décédé à AVIGNON (84000) le 17 août 2021 a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe LLAO, Notaire à AVIGNON, place Saint-Pierre, 1, rue des Ciseaux d'Or, le 16 novembre 2021. Puis il résulte d'un acte du 18 novembre 2021 reçu par ledit Notaire que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Philippe LLAO, Notaire à AVIGNON (84008) CEDEX1, B.P. 20180, 1, rue des Ciseaux d'Or, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament soit le 30 novembre 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion

Le Notaire.

3952584

Publié le 10/12/2021

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

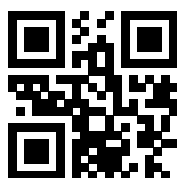
Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de

Écrit par le 26 mai 2026

grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

Mme VUILLAUME Anne



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

**Article 1378-1 Code de
procédure civile**

Loi n°2016-1547 du

28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er octobre 2009,

Mme Anne Marie Fernande VUILLAUME, demeurant à MORIERES-LES-AVIGNON (84310) 59 avenue Pierre Morenas.

Née à TROYES (10000) le 24 novembre 1923.

Décédée à SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON (84450) le 12 avril 2021.

Ecrit par le 26 mai 2026

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Nicola SISMONDINI, Notaire à VEDÈNE (Vc) 260 av de la Fonderie le 10 novembre 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire sus-désigné, n° CRPCEN 84067, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Avignon de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à partir du 19/11/2021.

3952457

Publié le 25/11/2021

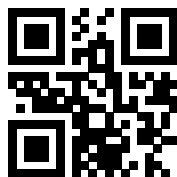
**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

Mme JULIEN Solange

Ecrit par le 26 mai 2026



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du
28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 7 mars 2018, **Madame Solange Adrienne JULIEN**, en son vivant Retraitée, demeurant à GORDES (84220) Les Bouilladoires. Née à CAVAILLON (84300), le 4 janvier 1932. Veuve de Monsieur Gilbert Francis BELLET et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AVIGNON (84000) (FRANCE), le 17 juillet 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe LERSY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Guy FRAYCHINAUD - Christophe LERSY, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à GORDES, le 12 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me LERSY, notaire à GORDES (84220) rue des Clastres, référence CRPCEN : 84030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession
3952409

Publié le

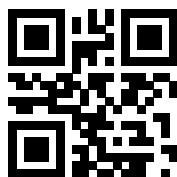
Ecrit par le 26 mai 2026

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

Mme CORNILLAC Odette



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 26 mai 2026

✠ **SCP Stéphanie JEANJEAN
BOUDON, Henri PASSEBOIS
Olivier JEANJEAN
Notaires Associés
Carpentras**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 9 mai 2019, **Madame Odette Simone CORNILLAC**, en son vivant retraitée, demeurant à COURTHEZON (84350) 7 rue Pierre Mendès France.

Née à COURTHEZON (84350), le 1er juin 1929.

Veuve de Monsieur Ivan Henri Auguste GIRAUD et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à ORANGE (84100) (FRANCE) le 22 août 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri PASSEBOIS, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 29 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Henri PASSEBOIS, notaire à CARPENTRAS (84200), référence CRPCEN : 84037, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952383

Publié le 12/11/2021

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021.

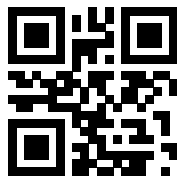
A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux

Ecrit par le 26 mai 2026

termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

M. RASPAIL Guy Damon



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code

de procédure civile

Ecrit par le 26 mai 2026

**Loi n°2016-1547 du
28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 30 mars 2012, **Monsieur Guy Damon RASPAIL**, en son vivant retraité, demeurant à AVIGNON (84000) 5 rue du Colibri. Né à AVIGNON (84000), le 19 avril 1933. Célibataire. Décédé à AVIGNON (84000), le 18 mai 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clio PEYRONNET, Notaire associé soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle « Olivier JULIEN, Pauline CHIAPELLO et Clio PEYRONNET » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin, le 26 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Pierre TURCY, notaire à (30330) CONNAUX 20 Av. du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 30052, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession
3952343

Publié le 05/11/2021

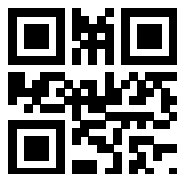
**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022

Ecrit par le 26 mai 2026

Mme DENUIT Josiane



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 février 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Aux termes de son testament olographe **Madame Josiane Renée DENUIT**, demeurant à CARPENTRAS (84200) 62 rue Calmette les jardins du Ventoux a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 25 octobre 2021, par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (Vaucluse), 126, avenue Charles de Gaulle.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées auprès de Maître Pierre POIGNAND notaire à DIJON (21000) 3 Boulevard de Brosses, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition dudit procès-verbal d'ouverture et de la copie de ce testament.

3952347

Publié le 05/11/2021

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 Janvier 2014, Monsieur Maurice André GILLES, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 1300 Route de Roquemaure, né à ORANGE (84100), le 25 août 1943, Célibataire, Non lié par un pacte civil de solidarité est décédé à ORANGE (84100), le 18 août 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON,

Ecrit par le 26 mai 2026

Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3952932 Publié le 03/02/2022